



**MINISTÈRE  
DE LA CULTURE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Localisation

Département : Aube

Commune : Ervy-le-Châtel

Autres communes :

## SPR

Appellation : Site patrimonial remarquable d'ERVY-LE-CHÂTEL AVAP SECTEUR P1 CENTRE

Article 112 de la loi LCAP du 7 juillet 2016

Règlement : AVAP

Arrêté : Autre le 14/10/2015

Pour les Plans de Sauvegarde et de Mise en Valeur, vous pouvez consulter l'arrêté sur le site internet de legifrance.

Pour les autres documents, vous pouvez vous adresser à la collectivité territoriale concernée.